

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOILHAN

Date de la réunion : 25 avril 2014 à 20 h 30.

Présents : Viviane ARICKX, Léonce BIAMOURET, Thierry BONNEFOI, Isabelle BOURDA, Xavier DARAN, Jacqueline DAROLLES, Francis DUTECH, Jacques ESPARSEIL, José MOULIS, Eric ROLLANDIN, Patrick SAINT-SUPERY.

Secrétaire de séance : M. Francis DUTECH

Préambule :

La circulaire du Ministre de l'Intérieur NOR : INT/A/1405029C (page 57) diffusée le 13 mars 2014 mentionne que le suppléant au Conseil Communautaire ne peut pas démissionner. La désignation du suppléant au Conseil Communautaire se fait obligatoirement dans l'ordre du tableau. Par conséquent, M. Léonce Biamouret en sa qualité de premier adjoint est nommé suppléant au Conseil de la Communauté de Communes du Savès.

Points à l'ordre du jour :

1. Budget Principal 2014

Les taux d'imposition communaux actuels sont de :

- Taxe d'Habitation 10,36%
- Taxe sur Foncier Bâti 3,67%
- Taxe sur Foncier Non Bâti 30,69%
- Cotisation Foncière des Entreprises 9,88%

M. le Maire propose de conserver les taux sans évolution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Le budget primitif de fonctionnement est à l'équilibre entre recettes et dépenses à 656 779,07€. Les principaux centres de coûts concernent les personnels, les charges, les contributions aux services et organismes ainsi que les travaux prévus à la salle des fêtes. Les contributions aux organismes représentent 12712€ et les subventions aux associations sont fixées à 5855€. Le détail est donné en annexe au compte-rendu.

Le budget primitif d'investissement est à l'équilibre entre les recettes et les dépenses à 628 623, 88€. Les principales dépenses correspondent aux travaux de l'église, de réfection de la toiture de la salle des fêtes ainsi qu'à la préparation du Plan Local d'Urbanisme. Il est à noter que cette année seront soldées les dépenses relatives aux travaux de la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif.

2. Reprise de l'emprunt voirie Communauté des Communes du Savès vers la commune

La communauté de communes a décidé d'abandonner la voirie de centre bourg. Aussi l'emprunt est réparti sur les communes au prorata des en-cours. Pour la commune de Noilhan, cela représentera 420€ pour 7 ans et ce montant est lié à l'aménagement du piétonnier entre le village et l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

3. Redevance d'occupation du domaine public

France Télécom occupe le domaine public. A ce titre, le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour accepter la redevance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4. Admission en non valeur pour créances irrécouvrables

Une location a été non soldée. Cette dette court depuis 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit d'abandonner 50% de cette créance.

5. Versement des indemnités de conseil au percepteur

Le percepteur apporte un conseil à la commune. Selon une règle de calcul, un montant de 250€ est imputable à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6. Commission communale des impôts directs

Il s'agit de proposer 12 membres titulaires et 12 membres suppléants. La Direction Générale des Finances Publiques désignera les membres composant la commission soit 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Cette commission est réunie en moyenne tous les deux ans.

Le Conseil Municipal propose une liste comprenant l'équipe municipale ainsi des personnes représentant les divers quartiers de la commune.

7. Etude des devis en cours

La société MERIAL propose un devis pour l'aménagement des étagères pour la salle des archives de 1041,67€HT.

La voirie village qui longe l'église par le sud nécessite des travaux. La Communauté de Communes du Savès propose un devis de 1355€HT.

Le Chemin Rural CR17 qui dessert la ferme « en Boy ». Le service voirie de la Communauté de Communes du Savès a estimé les travaux pour 3014€HT pour la remise en état de la route et 800€HT pour la modification des buses du pont.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces devis.

8. Réparation provisoire de la salle des fêtes

L'assurance, suite à l'orage de grêle d'août 2013, a versé une indemnité de 13 000€. La solution envisagée est de rendre la salle des fêtes utilisable au plus vite. L'idée est de réaliser l'essentiel afin de se donner le temps de la réflexion en vue d'un projet plus global. Un devis sera demandé à l'entreprise Carde pour la remise en état provisoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour cette stratégie.

9. Plan Local d'Urbanisme

Une commission est chargée de la mise en place du Cahier des charges. Elle comprend Thierry Bonnefoi, Léonce Biamouret, Francis Dutech, Viviane Arickx, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Eric Rollandin.

Une aide pourra être apportée par la DDT et le CAUE.

Le Conseil Municipal a choisi de structurer ce dossier.

10. Perte d'un poste d'enseignant à l'école de Noilhan

L'effectif minimum permettant de conserver le poste est de 115 élèves, à ce jour l'effectif prévisionnel est de 108. Un poste sera supprimé, seule une augmentation suite à l'arrivée de familles à la rentrée pourrait sauver la situation.

Le Conseil Municipal déplore cette situation qui amènera un inconfort pour la formation des enfants.

Informations et questions diverses

Deux accidents ont eu lieu sur le chantier de l'église. Les blessures ont nécessité une évacuation des personnes.

Le Conseil Municipal souhaite un prompt rétablissement à Guy et Ali.

Le Conseil Municipal aurait préféré choisir le suppléant à la Communauté de Communes du Savès au lieu que celui-ci soit imposé par l'ordre du tableau de l'élection municipale.

M. le Maire a été adressé un courrier à l'Association des Maires du Gers visant demander une amélioration de ce point.

Le service est de ménage des bâtiments communaux est actuellement de 4 heures hebdomadaires.
Mme Heute a été recrutée.

M. le Maire propose de créer une commission communication afin de permettre au plus grand nombre l'actualité de la commune. Cette diffusion pourra se faire tant au travers du site web qu'au travers d'un journal.

La composition de cette commission est à l'étude.

Le 24 mai une journée est organisée par l'association des Maires afin de présenter :

- Les finances locales,
- Le Conseil Municipal,
- L'intercommunalité,
- Le maire employeur

Les élus qui souhaitent participer sont : Isabelle Bourda, Jacqueline Darolles, Eric Rollandin, Viviane Arickx, Xavier Daran et Thierry Bonnefoi.

L'Office de Tourisme va renouveler le bureau.

Mme Bisognani est pressentie.

La maillade sera organisée le samedi 14 juin.

L'ensemble des points est épuisé, la séance est levée à 0 h 15.

Contributions aux organismes de regroupement

ADDA	85 €
ASA DE L'ESQUINSON	400 €
ASSOCIATION DES MAIRES DU GERS	152 €
GESTES CCAS SAMATAN	6 900 €
MAIRES RURAUX DE FRANCE	75 €
SPL EAUX BAROUSSE COMMINGES SAVE	3 100 €
SYNDICAT AMENAGEMENT SAVE GERMOISE	1 700 €
SICTOM TRESORERIE DE LOMBEZ	300 €
	12 712 €

Subventions de fonctionnement aux associations & autres personnes de droits privé

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	80 €
CLUB AMI	300 €
CLUB ST ANDRE PETANQUE	80 €
COLLEGE FRANCOIS DE BELLEFOREST	150 €
COMITE DEPARTEMENTAL ARCHITECTURE	150 €
COMITE DES JEUNES	1 600 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	80 €
ECOLE ELEMENTAIRE SEYSSSES	75 €
FNACA LOMBEZ SAMATAN	130 €
FNATH SECTION LOMBEZ SAMATAN	80 €
HAND BALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	80 €
HARMONIE DE LA SAVE	160 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	80 €
NAFSEP SCLEROSES EN PLAQUES	80 €
PREVENTION ROUTIERE	80 €
RUGBY LOMBEZ SAMATAN CLUB	500 €
SAVES PATRIMOINE	80 €
SEA SEYSSSES AND SUN	80 €
SECTION SECOURISME	350 €
SOCIETE DE CHASSE	700 €
SOCIETE DE PECHE AAPP LABASTIDE NOILHAN	80 €
SOUVENIR Français	80 €
UNION DES 4 VALLEES CLUB DU 3EME AGE	700 €
VIVRE TOUJOURS	80 €
	5 855 €